

Sur le site de la Turmelière, propriété de la Ligue de l'Enseignement, l'association « La Turmelière » a pour but de développer un projet d'accueil (hébergement, restauration et animations) tourné en grande partie vers les jeunes en s'appuyant sur les valeurs du tourisme social et de l'éducation populaire : laïcité et citoyenneté. Tout au long de l'année, l'association ouvre donc ses portes à des classes de découverte, des centres de vacances, des séminaires, des stages sportifs et culturels ou encore des fêtes de famille.

Elle investit les champs de l'art et de la culture, du développement physique et sportif, de la prise en compte de l'environnement, avec une volonté de découverte et d'apprentissage de comportements raisonnés tant individuels que collectifs.

**Le parc est ouvert au public de passage de 6h à 21h30 mais son utilisation est réglementée et certaines parties utilisées par les usagers de la structure, sont interdites d'accès**

*Pour l'équipe de l'association la Turmelière,  
la Direction.*



La circulation en voiture est interdite et le parking, obligatoire, est gratuit. Le parking à proximité du château (après les sens interdit) est réservé aux usagers de la structure.



Les pique-niques sont interdits dans le parc. Vous pouvez toutefois profiter de ce dernier pour une balade digestive en famille ou entre amis.



La promenade de votre ami à quatre pattes est autorisée s'il est tenu en laisse. Pensez à ramasser ce qu'il laisse trainer derrière lui...



La baignade et la pêche sont interdites dans l'étang mais vous pouvez vous reposer à l'ombre des arbres et contempler la faune local (le pain est mauvais pour la santé des canards, merci de ne pas les nourrir)



**Plan des "zones " ouvertes à la promenade**  
Les parties du parc en gris sont réservées aux activités des structures du site et interdites d'accès aux promeneurs de passage.

